

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SALIGNAC**

**SEANCE DU 7 AVRIL 2023**

NOMBRE DE MEMBRES  
EN EXERCICE    PRESENTS    DELIBERANTS  
                  9                    5                    5  
CONVOCAION DU 4 AVRIL 2023

**DELIBERATION N° 03\_2023**

**OBJET DE LA DELIBERATION**  
**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à seize heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de SALIGNAC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Madame Angélique EULOGE, Présidente.

PRESENTS : Angélique EULOGE, Cécile MARTINEAU, Geneviève FONTIN, Annie SOUSSIEUX, Michel LAUFERON.

ABSENTS EXCUSÉS : Patricia GALANTINI, Marie-Magdeleine ESCUYER,

ABSENT : Sylvie BLANC, Gérard MICHEL

Mme Cécile MARTINEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration du CCAS de SALIGNAC peut délibérer.

-----  
Madame La Présidente, demande au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif 2023.

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Budget Primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du **chapitre** pour la section de fonctionnement,
- au niveau du **chapitre** pour la section d'investissement,

- Section de fonctionnement – Dépenses et Recettes	12 648.66 €
- Section d'investissement – Dépenses et Recettes	- €

Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Angélique EULOGE

*Euloge*

